



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

en date du 29 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Vic sur Aisne le mercredi 29 mars 2023 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE - Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE – Jean-Claude VAZEL – Laurent PETITOT – Jean-Claude LEMISTRE – Armelle LEFEVRE – Pierre-Louis CARRIER – Serge BERGER – Christophe BUKWA

Absentes excusées ayant donné procuration : Yveline DELVAL donne procuration à Bernard RUELLE - Véronique LAMOTTE donne procuration à Christophe BUKWA

Absents : Anne-Sophie LOR – Johann RUELLE – Marie-Delphine BESSON – Virginie POULET – Céline DUPONT – Nathalie PERCEPIED

Monsieur Claude LEPIGEON a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la commune qui se présente ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 322 298,91	G	1 355 254,74
	Section d'investissement	B	361 606,35	H	533 978,86
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	334 995,62
	Report en section d'investissement (001)	D	60 953,84	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 744 859,10	= G+H+J	2 224 229,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	135 000,00	L	44 831,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	135 000,00	= K+L	44 831,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 322 298,91	= G+I+K	1 690 250,36
	Section d'investissement	= B+D+F	557 560,19	= H+J+L	578 809,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 879 859,10	= G+H+I+J+K+L	2 269 060,22

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	32 955.83 €
Résultat antérieur (002)	334 995.62 €
RESULTAT CUMULE	367 951.45 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	172 372.51 €
Résultat antérieur : (001)	- 60 953.84 €
RESULTAT CUMULE :	111 418.67 €

RESTES à réaliser

En dépenses :	135 000.00 €
En recettes :	44 831.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Excédent global cumulé au 31/12/2022 :	479 370.12 €
Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	111 418.67 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	367 951.45 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation.

Le conseil municipal dresse les grandes lignes budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en investissement concernant le budget primitif 2023. Ce dernier sera voté le mercredi 05 avril 2023 ainsi que les taux d'imposition pour l'année 2023.

Le conseil municipal oriente les dépenses d'investissement 2023 par programme.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique relative au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il explique à l'assemblée que le PLUi a été arrêté en juillet dernier par le conseil communautaire de la CCRV (Communauté de Communes Retz en Valois) et fait maintenant l'objet d'une enquête publique dans la procédure réglementaire.

Le conseil municipal de Vic sur Aisne en date du 27 juin 2022 avait voté favorablement pour la proposition d'arrêté. Dans le cadre de l'enquête publique (Du 08 mars au 07 avril 2023) du PLUi et du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal), le conseil municipal est appelé à faire ses observations qui sont les suivantes :

Propositions :

1. OAP du Domaine du Thurier : Pour la zone UB, modifier graphiquement le périmètre de l'OAP zone du Domaine du Thurier en incluant les bâtiments annexes dans le périmètre de l'OAP.
2. Sous le Blanc Muret : Pour la zone d'équipement « Ages et Vie », la zone de non traitement est à déplacer sur la parcelle AC 55.
3. Sous le Blanc Muret : Conserver le périmètre initialement prévu pour une extension de l'habitat sur environ trois hectares. La copie de la lettre déjà envoyée le 09 mars 2022 sera jointe.
4. Projet d'extension du caravaning : Reprise des arguments présentés lors du conseil du 27 juin 2022 et rappelant les contraintes réglementaires en matière de PLUi, d'urbanisme pour les changements de zones, de PPRI, de protection des captages d'eau, des aspects environnementaux, des problèmes d'accès et de circulation,..
Rappel des nouvelles contraintes réglementaires dans le cadre d'une éventuelle révision partielle du PPRI précisées par la DDT de l'Aisne lors d'une réunion en sous-préfecture le 28 septembre 2022.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe que le service technique de la mairie a installé un local poubelles derrière la rue Dubarle afin de permettre aux administrés de gérer au mieux leurs poubelles.

Monsieur Jean-Claude LEMISTRE informe les élus que des pierres du mur du Château risquent de tomber dans la rue Lucien Damy. Les propriétaires seront informés de ces risques par courrier et seront amenés à trouver des solutions afin de préserver la sécurité de tous.

Monsieur Christophe BUKWA informe que certains parents d'élèves de maternelle souhaitent que le bac à sable soit retiré de la cour de récréation pour des raisons d'hygiène. Monsieur le Maire précise que ce sujet a été abordé lors du conseil d'école du mardi 28 mars 2023 et que la mairie répondra aux attentes des familles et des enseignants.

Monsieur Claude LEPIGEON demande au conseil municipal de délibérer prochainement pour l'utilisation des anciennes salles de classes rue Ferreux : Le club de boxe de Vic sur Aisne souhaite utiliser ces locaux communaux et entreposer leur matériel.

La séance est levée à 22 H 20.

Le Maire,

Bernard RUELLE

